

Ecole de culture générale Delémont

DOMAINE

Musique SAE BE JU NE

Division santé-social-arts Ecole de culture générale

Faubourg des Capucins 2

2800 Delémont

032 420 79 10

secretariat@divssa.ch www.divssa.ch

Sommaire

Domaine Musique en quelques mots	p. 3
Contenu des cours	p. 4
Semaines intensives	p. 5
Conditions d'admission, audition & certificat	p. 6
Maturité spécialisée musique	p. 7
Contact	p. 7

Pourquoi suivre l'option Musique SAE Be Ju Ne ?

Domaine Musique

en quelques mots

Option musique
(Berne - Neuchâtel)

SAE-musique (Jura)

À l'Ecole de Culture Générale de Delémont

Pour devenir musicien professionnel

- ⇒ J'ai des compétences musicales relativement développées et j'aimerais devenir : professeur de musique dans une école, professeur d'instrument, interprète, chef d'orchestre ou de chœur, compositeur, exercer un métier dans le domaine de la musique...

Par intérêt professionnel

- ⇒ Je me destine à travailler dans un domaines où des compétences musicales sont requises : l'enseignement, l'éducation, l'animation, la technique du son, la fabrication d'instrument, la musicothérapie...

Par intérêt personnel pour la musique

- ⇒ J'aime faire et écouter de la musique
- ⇒ J'ai envie de développer mes compétences instrumentales
- ⇒ Je suis curieux d'en apprendre plus sur cet art.

**A l'exception de
l'instrument principal, tous
les cours ont lieu le
mercredi à Delémont**

Qu'est-ce qu'on y étudie ?

Musique instrumentale et vocale

Instrument principal (qui peut être le chant), second instrument (piano harmonique) et travail vocal (chorale)

Formation musicale

Théorie musicale (solfège), audition, improvisation, analyse, déchiffrage, histoire de la musique, ateliers divers lors de semaines spéciales

Musique en groupe

Projets musicaux de groupe (orchestre), accompagnements ...

Concerts

Préparation de prestations publiques en orchestre, petits groupes ou soliste
Participation comme auditeur à des concerts de genres différents

Dans le détail

Les cours spécifiques à l'option musique ont pour objectif de préparer les élèves aux formations professionnelles dans le domaine de la musique. L'option musique s'articulera autour de plusieurs cours : les cours de musique instrumentale, le solfège, la chorale, l'atelier d'orchestre, l'harmonie & le piano Harmonique, l'histoire de la musique.

Contenu des cours

Musique instrumentale (y compris chant)

C'est le point fort de la formation car les examens d'entrée dans les hautes écoles de musique (HEM) sont surtout axés sur les compétences instrumentales. Il s'agit donc de donner à l'élève un cadre favorable pour lui permettre d'étudier dans les meilleures conditions son instrument principal qu'il continuera de pratiquer dans son école de musique à raison de 60 minutes par semaine.

Solfège

Une bonne maîtrise de la grammaire musicale est une compétence indispensable à tout bon musicien. Durant sa formation, l'élève acquiert de solides connaissances théoriques telles que les tonalités et les gammes, les lectures rythmiques et mélodiques, l'harmonie, l'audition, la dictée et l'improvisation. L'étude du solfège doit lui fournir les moyens de lire et d'écrire la musique correctement. Les cours seront dispensés par un professeur de l'école jurassienne et conservatoire de musique (EJCM) à raison de 3x 45 minutes par semaine.

Chorale

Une pose de voix correcte et une intonation juste sont des éléments indispensables. L'élève se retrouvera au sein d'un groupe avec la nécessité d'écouter les autres, de se situer vocalement par rapport à eux et d'apprendre à travailler ensemble. Cours de 45 minutes par semaine.

Orchestre

Cet atelier rassemble les élèves afin de monter des projets musicaux communs. En plus du travail sur son instrument, l'étudiant doit être capable de : prendre sa place au sein d'un ensemble, d'être à l'écoute des autres, d'apprendre à transmettre un caractère, une ambiance, un style musical. La maîtrise technique, l'écoute, la confiance en soi, sont des outils essentiels à toute pratique instrumentale dans un orchestre. Cours de 2x 45 minutes par semaine.

Harmonie & piano harmonique

En 2^{ème} et 3^{ème} année, l'élève pourra découvrir les bases de la pratique et de l'analyse harmonique tant en musique dite classique qu'actuelle. Cours de 45 minutes par semaine.

En complément au cours d'harmonie (obligatoire quel que soit l'instrument principal pratiqué), le cours de piano harmonique offre la possibilité de mettre en pratique les connaissances de théorie harmoniques. ½ leçon de 45 minutes en 1^{ère} et 2^{ème} et une leçon complète en 3^{ème}.

Histoire de la musique

A travers l'étude d'œuvres d'époques diverses, allant de la musique classique au jazz en passant par les musiques du monde, les élèves acquièrent des connaissances et de l'expérience qu'ils pourront mettre à profit pour leurs futures interprétations. Cours de 45 minutes par semaine.

Semaines intensives

1 semaine en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année

Chaque année, la première semaine des vacances d'automne (de l'ECG de Delémont) est réservée à un programme musical intensif.

Durant ces journées spéciales, des activités telles que : percussions, direction d'orchestre, travail de la voix, expression corporelle, improvisation, participation à des spectacles, des répétitions, visites de sites musicaux, etc. sont organisées et animées par des spécialistes.

Ces semaines sont obligatoires et sont comptabilisées comme semaine de stage. Il reste aux étudiants de l'option musique 2 semaines de stage à réaliser durant les 2^{ème} et 3^{ème} année d'étude.

Conditions d'admission, audition & certificat

Conditions d'admission, audition & certificat

Les conditions d'admission dans l'option musique sont les suivantes :

- être admissible à l'ECG
- être vivement intéressé(e) par la musique et ses débouchés
- avoir un niveau instrumental équivalent au certificat secondaire d'une école de musique (CMNE, EMJB, EJCM...)
- avoir de bonnes connaissances en solfège et théorie musicale

Une inscription préliminaire est obligatoire. Après celle-ci, l'élève devra se soumettre à une **audition d'entrée** dans l'option (fin mars).

Les compétences instrumentales, auditives, rythmiques et théoriques sont évaluées. Un entretien a lieu avec les responsables de l'option.

Les candidats présenteront deux pièces instrumentales (ou vocales) de styles différents et aurons un test de solfège.

Après de cette audition, les étudiants sont informés par lettre (de la direction de l'école) de leur admission ou non dans l'option musique.

Au terme des études à l'ECG, les étudiants passent des examens en vue de l'obtention du certificat de culture générale.

Pour les disciplines musicales les examens se limitent à l'instrument principal et au solfège.

Pour l'instrument principal, l'examen aura lieu dans l'école de musique suivie et devra être l'équivalent d'un niveau terminal EJCM (fin d'études non professionnelles en école de musique). Un expert de l'ECG y assiste. Le résultat sera validé sous forme de note pour l'ECG.

Pour le solfège, l'examen, organisé par l'Ecole jurassienne et Conservatoire de Musique (EJCM), permet aux étudiants d'obtenir un certificat supérieur de solfège EJCM. Un expert de l'ECG y assiste. Au terme de cet examen, une note de solfège est transmise à l'ECG. Cette note interviendra pour le calcul de la note annuelle apparaissant dans le certificat sous la rubrique disciplines musicales en lien avec les autres disciplines

Maturité spécialisée musique

L'Ecole de culture générale de Delémont propose une formation BE JU NE d'une année, destinée à préparer les étudiants de la maturité spécialisée aux concours d'admission en bachelor des filières des hautes écoles de Musique (HEM).

Le candidat à la maturité spécialisée dans le domaine musique est soumis à l'obligation d'accomplir et de faire valider une année spécifique de préparation à l'examen du concours d'admission d'une HEM.

Cette année préparatoire constitue les prestations complémentaires de la maturité spécialisée et doit se dérouler dans une haute école ou école de musique disposant d'une formation préprofessionnelle reconnue, partenaire de la Division santé-social-arts (ci-après DIVSSA)

Pour être admis dans la maturité spécialisée, les étudiants doivent être titulaires d'un certificat de culture générale domaine Musique.

Le travail de maturité est défini autour et à partir d'une création musicale personnelle. Il comprend l'œuvre réalisée par le candidat et un complément documentaire explicitant la démarche.

Contact

Division santé-social-arts Ecole de culture générale

Faubourg des Capucins 2

2800 Delémont

032 420 79 10

secretariat@divssa.ch www.divssa.ch

Responsable musique :

Michel Zbinden
Beausite 39
CH-2740 Moutier

michel.zbinden@divssa.ch